

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: **88400324.5**

51 Int. Cl.4: **G 09 F 15/00**
G 09 F 7/22

22 Date de dépôt: **12.02.88**

30 Priorité: **20.02.87 FR 8702260**

43 Date de publication de la demande:
07.09.88 Bulletin 88/36

84 Etats contractants désignés: **ES IT**

71 Demandeur: **Debrock, Marcel**
16 Ile des Migneaux
F-78300 Poissy (FR)

Debrock, Patrice
16 Ile des Migneaux
F-78300 Poissy (FR)

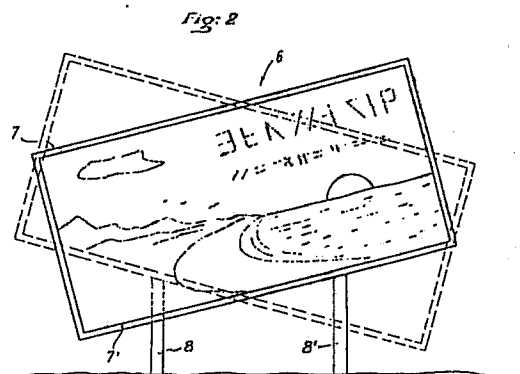
72 Inventeur: **Debrock, Marcel**
16 Ile des Migneaux
F-78300 Poissy (FR)

Debrock, Patrice
16 Ile des Migneaux
F-78300 Poissy (FR)

74 Mandataire: **Bonnetat, Christian et al**
Cabinet PROPI Conseils 23 rue de Léningrad
F-75008 Paris (FR)

54 **Perfectionnement aux dispositifs pour la présentation d'informations notamment publicitaires.**

57 Dispositif pour la présentation publique de messages informatifs ou publicitaires, du type relevant de l'affichage dans les lieux publics. Le dispositif est constitué d'un panneau (6) quadrangulaire récepteur d'une affiche interchangeable, et est caractérisé en ce que le panneau (6) est associé à des moyens moteurs aptes à faire varier l'inclinaison de l'ensemble du panneau, dans son plan, de telle façon que deux bords parallèles (7,7') passant d'une position horizontale à une position inclinée.



Description

Perfectionnement aux dispositifs pour la présentation d'informations notamment publicitaires.

La présente invention concerne un dispositif pour la présentation publique de messages informatifs ou publicitaires, du type relevant de l'affichage dans les lieux publics.

On sait que dans le cadre de la civilisation "médiatique" la force de vente commerciale d'un produit ou d'un service repose essentiellement sur la valeur et la puissance de son image dans l'esprit du consommateur.

Et le lancement comme l'entretien de cette "image de marque" repose à son tour sur une présence très forte au niveau de la perception sensorielle du consommateur, cette présence constituant un rappel permanent et une incitation à l'acte d'achat.

C'est pourquoi le développement des supports publicitaires correspond à un phénomène en croissance exponentielle.

Cette croissance se heurte cependant à une force antagoniste qui est le phénomène d'accoutumance.

Il est connu qu'au delà d'un certain seuil de saturation, l'attention du public, trop sollicitée, ne répond plus et se détourne, au contraire, d'une présentation surabondante de messages publicitaires.

Il est donc nécessaire que le message (visuel, image ou "base line") pour s'imposer puisse bénéficier d'un intérêt particulier spécifique, c'est-à-dire d'un "plus" qui le distingue de la masse des messages dans laquelle il risquerait de se confondre.

Tel est notamment le cas de la publicité par affichage urbain ou dans la périphérie des villes (là où elle est autorisée par les règlements).

Le développement de nouveaux panneaux aboutit en effet à atteindre la dose de saturation précédemment décrite, de sorte que la publicité, notamment visuelle sur panneaux d'affichage rencontre rapidement un seuil de rendement décroissant.

On a cherché à développer l'intérêt des affiches publiques en créant des panneaux à défilement, dans lesquels les images se succèdent ; cette innovation a vu cependant son intérêt s'émousser rapidement.

A cet effet, l'invention vise à renouveler l'intérêt de tels panneaux et à créer un pôle attractif d'attention grâce auquel la vue du public sera nécessairement accrochée en attirant dans un premier temps l'oeil du public sur le dispositif particulier et en favorisant ensuite un phénomène de mémorisation du message.

De sorte que le dispositif selon l'invention permet de favoriser voire d'imposer le double impératif du créateur publicitaire : être remarqué et être mémorisé.

A cet effet, l'invention concerne un dispositif pour la présentation publique de messages informatifs ou publicitaires, du type relevant de l'affichage dans les lieux publics et le dispositif étant constitué d'un panneau quadrangulaire récepteur d'une affiche interchangeable, et le dispositif est caractérisé en ce

que ledit panneau est monté pivotant dans son plan.

De préférence, le panneau conforme au dispositif selon l'invention, est pivotant dans un plan sensiblement vertical et il comporte sur ses bords périphériques un cadre soulignant le format quadrangulaire du panneau.

Selon une autre caractéristique plus particulière, le panneau selon l'invention, est associé à des moyens moteurs aptes à faire varier l'inclinaison de l'ensemble du panneau, dans son plan, de telle façon que deux bords parallèles passent d'une position horizontale à une position inclinée, selon un angle quelconque

Selon un autre développement de l'invention, lesdits moyens moteurs permettent de faire varier l'inclinaison de l'ensemble du panneau et le passage de ce dernier d'une position dans laquelle deux bords parallèles sont inclinés par rapport à l'horizontale selon un angle quelconque, vers une position symétrique dans laquelle les deux bords sont inclinés dans une direction inverse de la précédente.

Selon une autre caractéristique, le panneau est monté à pivotement dans son plan entre deux positions extrêmes de repos dans lesquelles le panneau repose sur des butées d'appui, l'une au moins des deux positions de repos correspondant à un positionnement du panneau dans lequel deux bords parallèles de ce dernier forment un angle non nul avec l'horizontale et inférieur à 45°.

Selon une autre caractéristique, le panneau selon l'invention est monté mobile à pivotement dans son plan entre deux positions de repos dans l'une desquelles deux de ses bords parallèles forment un angle non nul avec l'horizontale et le panneau est monté en équilibre instable entre ces deux positions de repos, ledit panneau étant apte à se déplacer entre ces deux positions en répondant à des sollicitations de faible intensité et provenant de l'extérieur, telles que le vent ou une force naturelle.

Selon une autre forme de réalisation constituant une variante, les moyens de déplacement angulaire du panneau dans son plan sont des moyens moteurs, tels qu'un moteur électrique ou une pluralité de vérins.

Selon une autre caractéristique, le dispositif comporte un premier panneau fixe et un second panneau mobile, le second panneau étant monté à pivotement dans son plan et étant apte à occulter au moins partiellement le message ou les représentations apparaissant sur le deuxième panneau.

Selon une variante de réalisation, un des panneaux constituant le panneau avant comporte des parties dégagées telles que des lumières, fenêtres ou parties découpées, le mouvement relatif de pivotement d'un panneau par rapport à l'autre créant des effets d'optique de changement d'image.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description et qui est donnée en rapport avec une forme de réalisation présentée à titre d'exemple.

La figure 1 représente une vue générale

d'ensemble de panneaux d'affichage dont un panneau répond aux spécifications de la présente invention.

La figure 2 représente une vue d'un panneau réalisé conformément à l'invention.

La figure 3 représente une vue de l'ossature et mécanisme de pivotement du panneau vus en élévation frontale, tandis que

La figure 4 représente une vue en coupe de l'ossature du panneau selon la figure 3.

La figure 1 illustre une présentation globale du dispositif de l'invention inséré dans un décor neutre mais au sein duquel il est associé à des dispositifs d'affichage conventionnels.

On voit ainsi qu'au bord d'une route symbolisée en 1, sont disposés successivement les panneaux d'affichage 2, 3, 4 et 5.

Tandis que les panneaux 2, 3 et 5 sont disposés de façon normale ; c'est-à-dire, s'agissant de panneaux quadrangulaires, que leurs deux longs bords ou chants sont en position suivant une ligne horizontale, les deux autres bords étant par conséquent en position verticale.

Cependant le panneau 4 réalisé conformément à l'invention, est aperçu par toutes personnes circulant sur la route, dans sa position inclinée, tranchant par conséquent par rapport à la série des panneaux 2, 3 et 5.

De sorte que le panneau 4 attire automatiquement l'attention par son positionnement erratique et non conventionnel.

Il suit que dans la masse des panneaux successifs, le passant remarquera automatiquement et nécessairement le panneau 4 grâce à son positionnement incliné conformément aux caractéristiques de l'invention.

Selon un développement particulièrement intéressant de l'invention, le panneau est prévu mobile et déplaçable angulairement dans son plan.

Il peut donc, comme on le voit sur la figure 2, passer d'une position inclinée représentée en traits pleins à une position inclinée symétrique et opposée représentée en traits pointillés.

Le panneau 6 de la figure 2 est constitué par ailleurs, d'une surface sur laquelle peut être apposée une affiche en papier conventionnel interchangeable et qui sera donc modifiée au fur et à mesure du développement des campagnes publicitaires.

Cette surface centrale est associée à un cadre périphérique 7 et l'ensemble est monté sur une ossature intérieure, elle-même reposant sur les piètements 8 et 8'.

Selon une première forme, l'ensemble du panneau monté sur une ossature intérieure repose sur un point d'appui situé, de préférence, à proximité du centre de gravité et autour duquel il est apte à pivoter.

Selon une première forme de réalisation, le panneau est monté à pivotement en reposant sur son point d'appui selon un équilibre peu stable de sorte qu'il suffit de l'influence d'une force extérieure de faible intensité, par exemple un vent latéral, pour faire lentement basculer l'ensemble du panneau d'une position de repos correspondant à une inclinaison d'un côté, vers une position de repos

symétrique et opposée correspondant à une inclinaison de l'autre côté, ces deux positions de repos symétriques étant représentées sur la figure 2.

On peut voir sur la figure 3 et sur la figure 4, que le mouvement de déplacement angulaire selon son plan du panneau peut être commandé par des moyens moteurs, notamment des moyens mécaniques.

Selon l'exemple des figures 3 et 4, on voit que le panneau peut comporter une ossature formée ici de membrures en étoile 9, 10 etc, reliant le cadre périphérique 7 à un moyeu central 11. Ce moyeu repose sur un axe de pivotement constitué par exemple d'un arbre 12 monté et reposant sur une traverse horizontale 13, elle-même reposant sur les piètements 8 et 8'.

On voit, dans ces conditions, que l'ensemble du panneau peut pivoter angulairement dans son plan par rotation de l'ensemble du cadre 7 et de l'ossature porteuse en étoile 9, 10 etc, autour de l'axe 12 qui est lui-même monté fixe et supporté sur la traverse 13 et piètements 8.

Le mouvement peut être contrôlé par les deux vérins d'extrémité respectivement 14 et 15. Ces vérins peuvent être des électro-aimants ou des vérins hydrauliques commandés à distance par exemple étant reliés à un programmeur qui prévoit la séquence de leur mouvement respectif.

On comprend que la manoeuvre des vérins 14 et 15 permet de commander le basculement de l'ensemble du panneau successivement d'un côté puis de l'autre.

Les vérins 14 et 15 pourraient, par ailleurs, être remplacés par des amortisseurs, dans le cas où l'ensemble du panneau serait soumis à un pivotement sous le jeu des seules forces naturelles (comme précédemment décrit), ou encore des ressorts de rappel, permettant ainsi un effet de va et vient du panneau au gré du vent.

Le panneau de la figure 3 peut comporter une surface d'affichage de deux côtés opposés, l'ensemble du mécanisme (membrures, moyeu et vérins) étant par conséquent inséré entre les deux surfaces opposées respectivement 16 et 17 (figure 4).

Selon un développement de l'invention, le dispositif peut comporter deux panneaux situés à faible distance l'un de l'autre soit un fixe et un panneau mobile.

Le panneau situé en avant (qui peut être lui-même fixe ou mobile) pourra comporter de préférence des lumières ou découpes qui permettront par conséquent de laisser apparaître partiellement des éléments de message ou des images figurés sur le second panneau (arrière).

Le déplacement d'un panneau par rapport à l'autre réalisera par conséquent des interférences visuelles et des apparitions ou disparitions progressives d'éléments situés sur le panneau arrière en permettant ainsi une animation de l'ensemble de l'affiche.

Par exemple dans le cas de la figure 2 représentant un paysage de bord de mer, le panneau avant pourrait être limité sensiblement à la moitié médiane horizontale de l'affichage en représentant la mer, la

plage et la terre, tandis que le panneau arrière représenterait le ciel et le soleil ; dans ces conditions le mouvement de basculement d'un panneau par rapport à l'autre permettrait de symboliser et de représenter le lever ou le coucher de soleil s'enfonçant ou s'élevant par rapport à l'horizon.

Diverses variantes peuvent être réalisées et le panneau pivotant peut effectuer une rotation complète sur lui-même.

Revendications

1 - Dispositif pour la présentation publique de messages informatifs ou publicitaires, du type relevant de l'affichage dans les lieux publics et le dispositif étant constitué d'un panneau (6) quadrangulaire récepteur d'une affiche interchangeable, et le dispositif est caractérisé en ce que ledit panneau est monté en position inclinée.

2 - Dispositif selon la revendication 1 caractérisé en ce que le panneau pivotant dans un plan sensiblement vertical comporte un axe de pivotement voisin de son centre de gravité.

3 - Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le panneau porteur d'au moins une affiche est monté de façon à pouvoir pivoter angulairement dans son plan sensiblement vertical entre deux positions extrêmes, le panneau étant dans chaque position extrême en appui sur une butée.

4 - Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que le panneau (6) est associé à des moyens moteurs aptes à faire varier l'inclinaison de l'ensemble du panneau, dans son plan, de telle façon que deux bords parallèles (7,7') passent d'une position horizontale à une position inclinée, selon un angle quelconque.

5 - Dispositif selon la revendication 3, caractérisé en ce que lesdits moyens moteurs permettent de faire varier l'inclinaison de l'ensemble du panneau et le passage de ce dernier d'une position dans laquelle deux bords (7,7') parallèles sont inclinés par rapport à l'horizontale selon un angle quelconque vers une position symétrique dans laquelle les deux bords sont inclinés dans une direction inverse de la précédente.

6 - Dispositif selon l'une des revendications 3, 4 ou 5, caractérisé en ce que le panneau (6) est monté à pivotement dans son plan entre deux positions extrêmes de repos dans lesquelles le panneau repose sur des butées d'appui, l'une au moins des deux positions de repos correspondant à un positionnement du panneau dans lequel deux bords parallèles de ce dernier forment un angle non nul avec l'horizontale et inférieur à 45°.

7 - Dispositif selon l'une des revendications 3 à 6, caractérisé en ce que le panneau (6) est monté

mobile à pivotement dans son plan entre deux positions de repos dans l'une desquelles deux de ses bords parallèles forment un angle non nul avec l'horizontale et le panneau est monté en équilibre instable entre ces deux positions de repos, ledit panneau étant apte à se déplacer entre ces deux positions en répondant à des sollicitations de faible intensité et provenant de l'extérieur, telles que le vent ou une force naturelle.

8 - Dispositif selon l'une des revendications 3, 4, 5 ou 6, caractérisé en ce que les moyens de déplacement angulaire du panneau (6) dans son plan sont des moyens moteurs, tels qu'un moteur électrique ou une pluralité de vérins (14, 15).

9 - Dispositif selon l'une des revendications 3 à 8, caractérisé en ce qu'il comporte un premier panneau fixe et un second panneau mobile, le second panneau étant monté à pivotement dans son plan et étant apte à occulter au moins partiellement le message ou les représentations apparaissant sur le deuxième panneau.

10 - Dispositif selon la revendication 9, caractérisé en ce que un des panneaux constituant le panneau avant comporte des parties dégagées telles que des lumières, fenêtres ou parties découpées, le mouvement relatif de pivotement d'un panneau par rapport à l'autre créant des effets d'optique de changement d'image.

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

60

65

Fig. 1

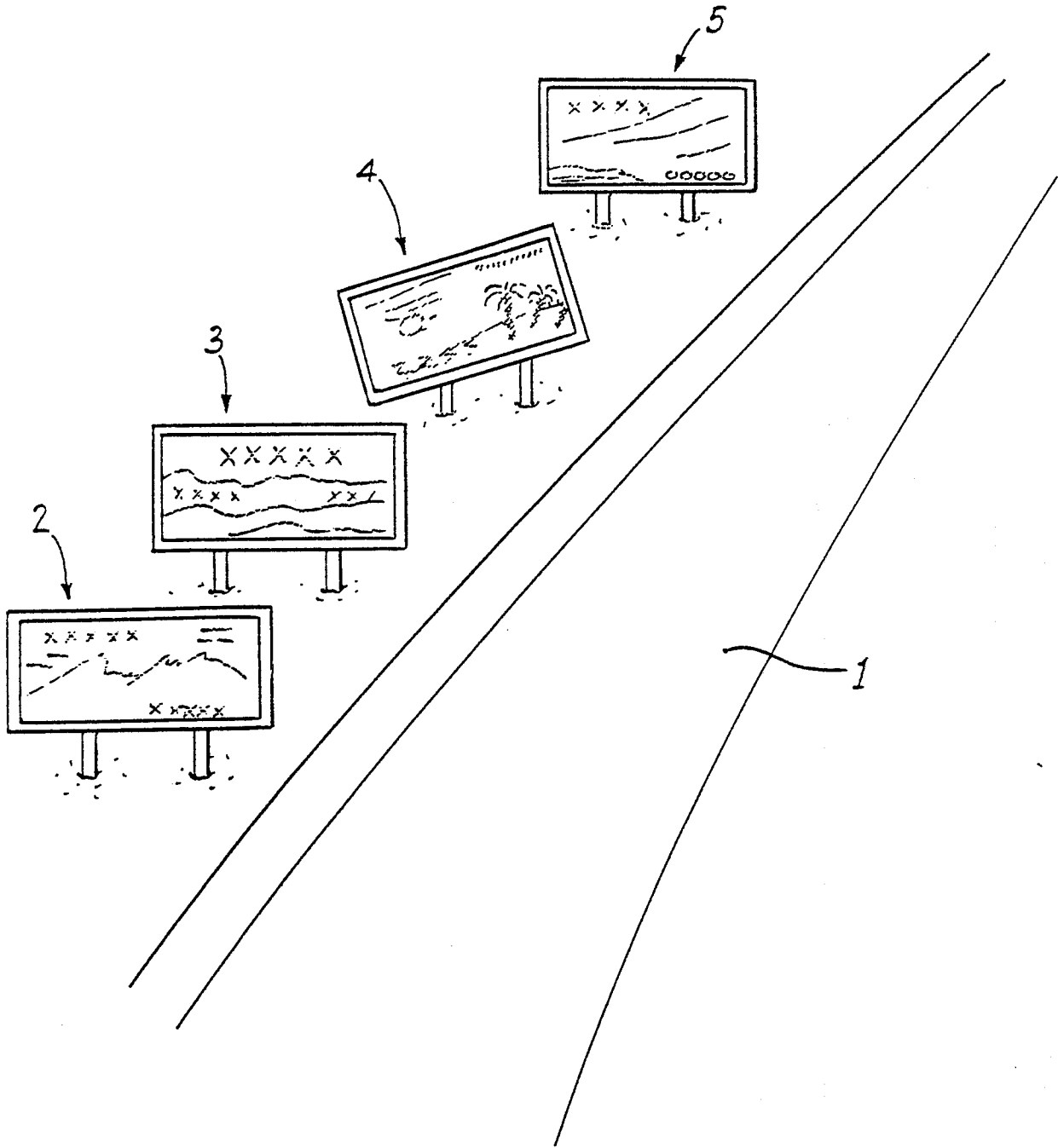


Fig. 2

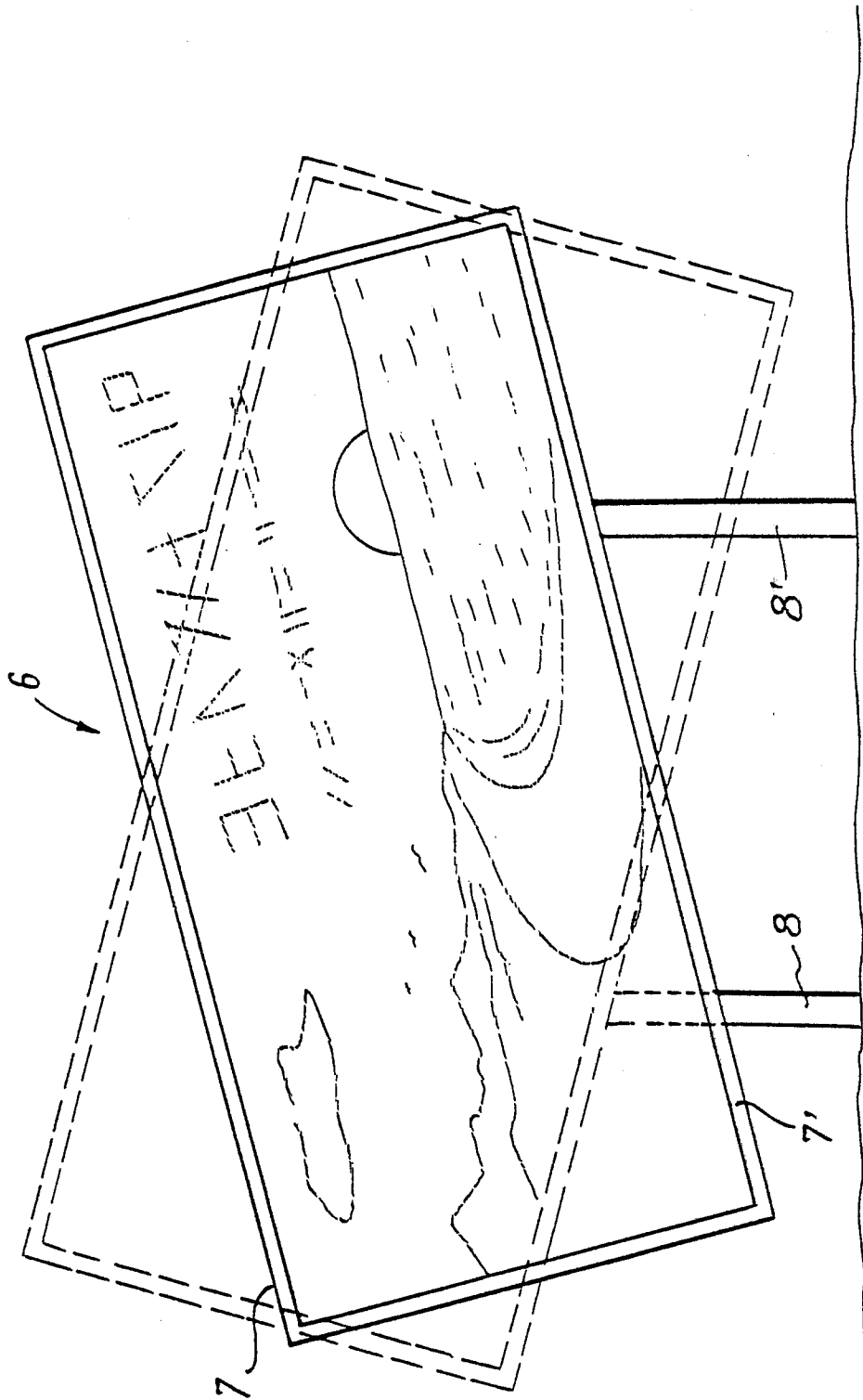


Fig. 3

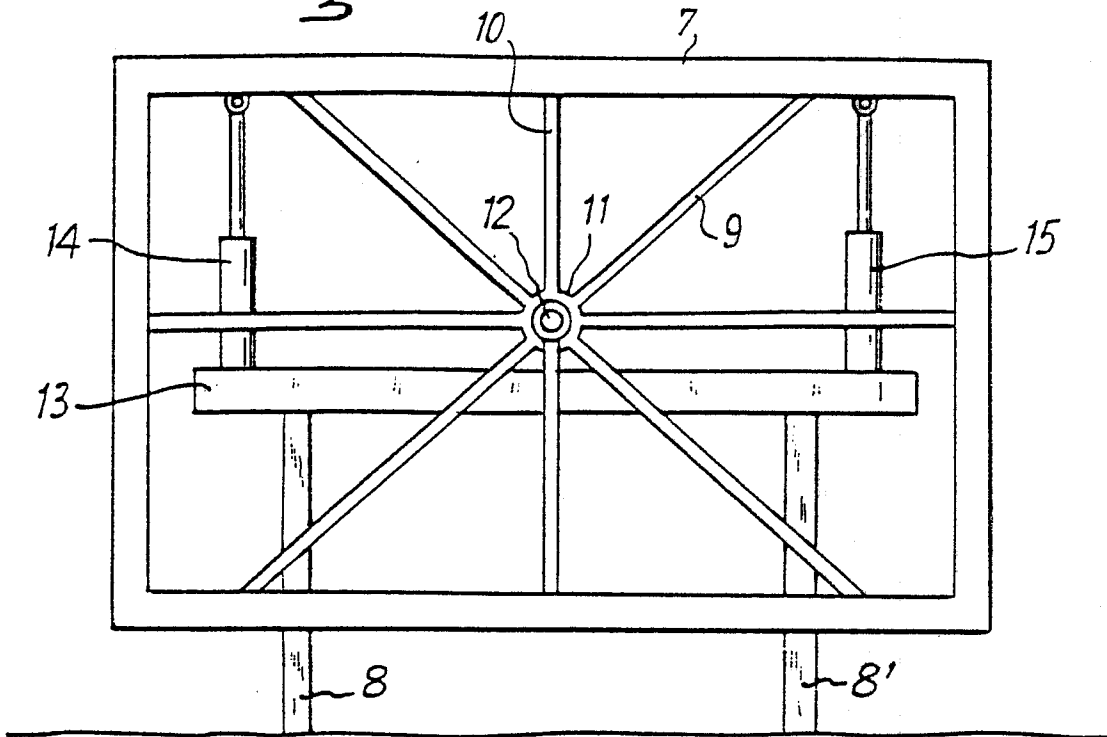
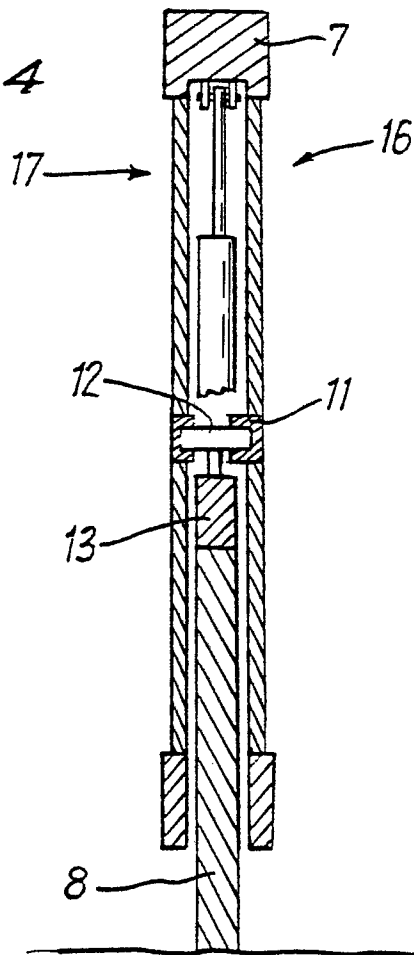


Fig. 4





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande

EP 88 40 0324

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
X	DE-C- 250 181 (C. HERRMANN) * En entier * ---	1-10	G 09 F 15/00 G 09 F 7/22
X	US-A-2 631 395 (M. BARKER) * Revendications; figures 1-6 * ---	1-10	
X	US-A-3 375 600 (G. POULOS) * Revendications; figures 1-9 * ---	1-8	
A	DE-B-1 268 952 (DESIGNA) * En entier * ---	1	
A	US-A-3 900 978 (R. SLOAN) * Résumé; figure 1 * -----	1-10	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			G 09 F
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 16-05-1988	Examineur GALLO G.G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

EPO FORM 1503 (03.82) (P0402)